LE MARCHÉ du RECYCLAGE



Envisager le déchet comme la ressource de demain



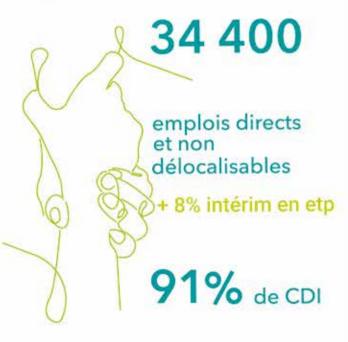






MARCHÉ DU RECYCLAGE

Les Indicateurs Sociaux



Les Indicateurs Économiques



39,8 Mt

Matières Premières Issues du Recyclage produites et vendues

MPIR produites et vendues : Métaux ferreux et Métaux non ferreux, Bois, Papiers-Cartons, Verre, Palettes pour réutilisation, Plastiques, Textiles, Solvants, Inertes du bâtiment



Mrd€ de chiffre d'affaires

entreprises de 1200 recyclage, soit



2 450 établissements



L'industrie du recyclage a des capacités de résilience hors normes

mais les tensions sont vives!

Le 8 novembre 2022, accompagné des présidents de filière de Federec, nous présentions au ministère de l'Économie et des Finances, les chiffres clés 2021, une année très positive pour l'industrie du recyclage. En 2022, malheureusement, les difficultés ressurgissent

et s'inscrivent durablement. Pour autant, les entreprises de recyclage ont redoublé d'efforts, se sont adaptées, ce qui permet au secteur, globalement, de résister.

Dans un contexte multi-crises (énergie, transports, inflation, tensions dans les recrutements), chaque filière de recyclage réagit selon ses contraintes propres, les débouchés dont elle dispose, et les cours des matières premières recyclées, l'ensemble étant lié à des contextes structurels et conjoncturels multifactoriels.

Ainsi, bien que le chiffre d'affaires du recyclage ait progressé en 2022 de 7,7 % (soit 11,6 Md€) et les effectifs de 5,5 % (soit 34 400 salariés), dès l'été 2022, quasiment toutes les filières étaient en repli.

Les trois premiers trimestres de 2023 confirment cette tendance, en termes de tonnages de déchets collectés et de matières premières issues du recyclage vendues, mais également quant aux cours des MPiR. Plusieurs filières de recyclage, dont celle des Plastiques, souffrent d'un effondrement de la demande des matières plastiques recyclées. Les donneurs d'ordre leur préfèrent les matières vierges, dont les cours ont fortement baissé (baisse du prix du baril de pétrole), ce qui déstabilise fortement les acteurs du recyclage et questionne sur les priorités environnementales.

Dans le même temps, le tsunami réglementaire déferle encore sur nos métiers. La profession doit s'adapter perpétuellement aux nouvelles contraintes (traçabilité, risque incendie, évolution des gisements, hausse des coûts d'élimination et de la TGAP).

Les entreprises s'inquiètent du déploiement à marche forcée des filières REP (PMCB, CHR, Jeux et jouets, Bricolage et Jardinage, DEIC et VHU).

FEDEREC s'est emparée du sujet avec vigueur et participe activement aux discussions avec les pouvoirs publics et les éco-organismes dans un esprit constructif. Il s'agit de défendre les intérêts des intervenants historiques avec pour objectifs la performance des filières et la lutte contre le changement climatique.

Recycler, c'est notre métier! Un savoir-faire de longue date qui participe à un modèle circulaire optimal et durable sur l'ensemble du territoire français. Ce qui oblige notre fédération à défendre les intérêts des entreprises du recyclage parfois par des actions juridiques, pour s'assurer que soit respecté l'équilibre économique des acteurs de la filière.

L'industrie du recyclage est un secteur d'avenir. Preuve en est, malgré un contexte incertain, le secteur poursuit ses investissements. En 2022, il consacre 656 millions € à l'investissement soit une progression de 20 % par rapport à 2021.

Ensemble, nous continuerons de promouvoir le recyclage comme une solution toujours plus performante au service de l'industrie verte de demain.

De nombreux défis s'annoncent pour 2024, comme en 2023, avec la loi Industrie verte pour soutenir et faciliter la réindustrialisation de la France, ou encore l'alerte rouge donnée sur la baisse des débouchés pour les Matières Recyclées. Des obligations en matière de recyclabilité et d'incorporation des matières recyclées doivent voir le jour pour assurer ces débouchés.

En 2020, le recyclage a été reconnu « activité essentielle à la Nation », gageons qu'en 2024, il soit reconnu « activité essentielle à la décarbonation ».

> François EXCOFFIER Président de FEDEREC

Éditions Fitamant, 2, rue Félix Le Dantec - CS 62020

Reproduction interdite sans l'autorisation de l'éditeur Une publication de

Toutes les illustrations reproduites dans nos pages sont la propriété respective et exclusive de leurs auteurs ou de leurs ayants droit. IMPRESSION

Imprimeries de Champagne Imprimé sur papier PEFC.





29018 Quimper cedex Directeur de la rédaction et de la publication: Jacques Fitamant Directeurs délégués:

Mathieu Fitamant, Arthur Fitam Dépôt légal à parution



DONNÉES GÉNÉRALES

Une année au-delà de nos espérances, mais...

Directeur général de FEDEREC

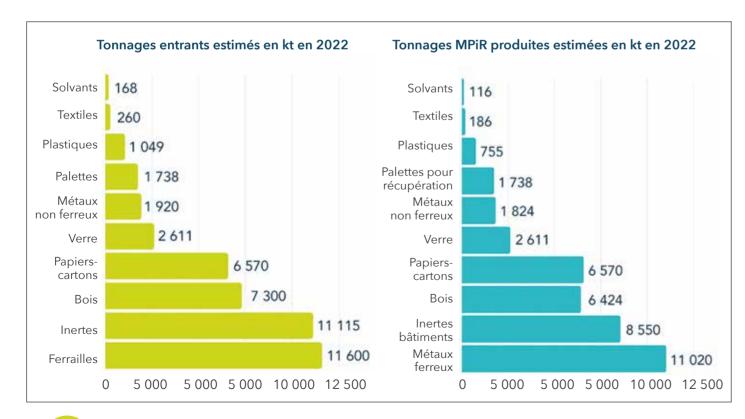
LES MARQUEURS 2022 : LA GUERRE EN UKRAINE ET L'INFLATION

Après une année 2021 exceptionnelle, le secteur du recyclage a, comme beaucoup d'autres, été impacté par les différentes crises qui ont marqué 2022, à commencer par celle engendrée par la guerre en Ukraine (février 2022) qui a modifié profondément les équilibres mondiaux. Aux difficultés d'approvisionnement liées à la période Covid (composants électroniques notamment), succède alors une crise de l'énergie, des engrais et des matières premières. Ce contexte présente une opportunité pour valoriser les atouts de la filière de recyclage et de valorisation des déchets : fourniture de matières premières bas carbone, d'énergie alternative (CSR) et de fertilisant pour l'agriculture (issus des biodéchets).

Dès le 1^{er} semestre 2022, l'économie mondiale enregistre un ralentissement de la croissance et une hausse de l'inflation. Le secteur du recyclage doit s'adapter à ce nouveau contexte économique. Il subit, au même titre que d'autres industries, l'inflation (9,2 % en Europe et 5,2 % en France, en moyenne en 2022), la hausse des salaires qui en découle, l'envolée des prix de l'énergie, et donc des transports et des équipements. Les entreprises ont dû répercuter ces hausses sur les coûts de collecte, de traitement et de recyclage.

DES TONNAGES EN BAISSE MAIS UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE

Les tonnages collectés en 2022 sont en baisse si l'on considère l'ensemble du secteur. Le total filières représente environ 33,2 Mt de déchets collectés pour recyclage, hors déchets inertes et organiques, soit une baisse de 4,5 % par rapport à 2021.



La situation est hétérogène selon les filières. Certaines filières sont en forte baisse (-10 % pour les métaux ferreux et -15 % pour les métaux non ferreux), tandis que d'autres filières affichent des baisses plus limitées (-4,4 % pour les papiers-cartons) voire des hausses (entre 2 à 6 % pour les filières Bois, Verre, Textiles).

Les filières matières sont alimentées par 3 types de collecte, les collectes séparées par matières, les collectes orientées produits (VHU, DEEE, DEA, emballages, etc.), et les collectes de flux en mélange dont les fractions valorisables alimentent également les filières matières.

La collecte des **Déchets Non Dangereux (DND) en mélange est estimée à environ 11,3 Mt** et celle des flux **DND du Bâtiment est estimée à 14,8 Mt**.

Les étapes de tri et de préparation de la matière permettent la production et la vente de 31,2 Mt de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), granulats inertes non compris. L'écart avec la collecte s'explique par les refus de tri envoyés en élimination mais aussi par des variations de stocks pour les filières qui le permettent tels que les métaux ferreux ou non ferreux, ou par des spécificités d'organisation de filière (comptabilisation du travail à façon). Aves les granulats inertes, les ventes représentent environ 39,8 Mt de MPiR.

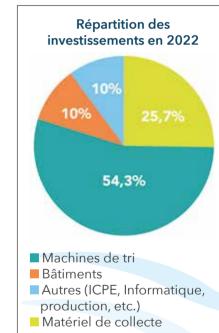
Ces MPIR sont ensuite consommées en aval par les différentes industries telles que la métallurgie (aciéristes, affineries, etc.), la papeterie/cartonnerie, la verrerie, la régénération des plastiques, la production de panneaux de

bois, etc. Les débouchés des MPiR se situent en partie en France lorsqu'il y a des capacités de transformation suffisantes. Les excédents et certaines catégories de MPiR sont exportés principalement en Europe ou hors Europe lorsque les conditions de marché sont plus favorables.

Bien que les tonnages soient en baisse sur plusieurs filières, le chiffre d'affaires du secteur, estimé à 11,6 Md€ en 2022, progresse avec + 7,7% par rapport à 2021. Cela s'explique en partie par les cours élevés des matières premières issues du recyclage au 1er semestre 2022 malgré un recul des prix pour les métaux non ferreux à la fin de l'année. Les entreprises ont globalement maintenu leurs chiffres d'affaires en répercutant certaines charges supplémentaires survenues en 2022 mais leurs résultats nets ont chuté car elles ont dû absorber la hausse des coûts (énergie, transport, etc.).

Néanmoins, le niveau d'investissement des entreprises progresse encore en 2022. Il se situe à 656 millions d'euros, soit +20 % par rapport à 2021. Les investissements représentent environ 5,6 % du chiffre d'affaires global en 2022, soit une part plus importante qu'en 2021.

La répartition des investissements est similaire aux années précédentes. De nombreuses entreprises ont poursuivi leur **modernisation des outils de collecte et de tri** (80 % des investissements).



LES PRÉVISIONS DU SECTEUR POUR 2023 SONT À LA BAISSE

L'année 2022 a été meilleure que ce qui était attendu par la profession.

En effet, les entreprises ont vécu 2022 comme une « bonne année » à 67 % pour le secteur, et 74 % pour leur entreprise. Le total d'appréciation « bonne année » et « année plutôt bonne » atteint même 98 %, comme en 2021.

Pour 2023, les entreprises prévoient clairement une année compliquée, 27 % espèrent une année plutôt bonne, 56 % s'attendent à une année plutôt médiocre et 14 % à une mauvaise année. Concernant le chiffre d'affaires, les entreprises affichent également leur morosité. Seules 12 % espèrent un accroissement, 22 % s'attendent à une stabilité et 65 % à une régression. La variation anticipée pour 2023 correspond à une chute de 9 % du chiffre d'affaires.





EMPLOI ET FORMATION

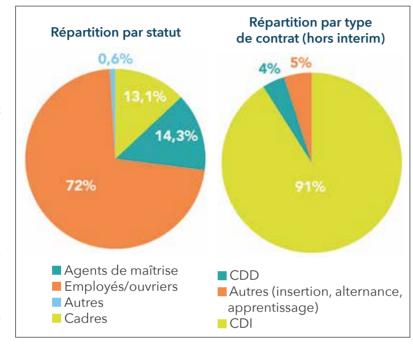
Le développement des compétences au cœur des enjeux

EN 2022, LE SECTEUR CONTINUE À SE STRUCTURER

Le secteur embauche significativement en 2022 alors que certaines filières sont à la baisse. Le nombre d'emplois du secteur a augmenté d'environ 5,5 %, il représente 34 400 personnes. Ces embauches sont liées à l'augmentation des tonnages en 2021 et début 2022, mais aussi probablement à la mise en œuvre des nouvelles REP et réglementations (traçabilité, nouvelles exigences, nouvelles compétences). Cela explique la hausse du nombre de cadres (13 % en 2022 contre 12 % en 2021).

La majorité des salariés est en CDI (environ 91 %), tandis que les CDD représentent 4 % et les autres contrats (insertion, alternance, apprentissage) représentent 5 %.

Le secteur a également eu recours à l'intérim qui représente, en 2022, environ 8 % des effectifs en équivalent temps plein, ce qui est stable par rapport à 2021. Par ailleurs,



17 % des entreprises (toutes tailles confondues) ont déclaré faire appel à des structures d'insertion en 2022. Les femmes représentent 24 % des effectifs en 2022, ce qui est en légère baisse par rapport au 25 % de 2021, mais le nombre de femmes reste en augmentation en valeur absolue (+105 personnes).

ENJEU MAJEUR POUR LE SECTEUR DU RECYCLAGE : LA FORMATION

Une étude prospective emploi-compétences pour les industries et commerces de la récupération réalisée en 2021 par KYU pour l'OPCO2i (opérateur de compétences interindustriel auquel la branche professionnelle du recyclage est rattachée) a permis de mettre en avant le **besoin de recrutement de 18 000 personnes entre 2021 et 2030** (observatoire-competences-industries.fr/etudes/etude-prospective-emploi-competences-pour-les-industries-et-commerces-de-la-recuperation/)

Le développement des compétences et de la formation sont des enjeux forts pour assurer l'attractivité du secteur et la fidélisation des collaborateurs. D'autant plus que les entreprises de recyclage sont confrontées à des difficultés de recrutement.

En 2022, l'OPCO 2i a recensé **3 527 stagiaires inscrits dans des formations courtes** (18 heures en moyenne) dans le cadre du **Plan de développement des compétences** dédié aux entreprises de moins de 50 salariés. Par ailleurs, **1 324 salariés ont bénéficié de formations** dans le cadre d'une **convention Relance Industrie**, les deux tiers des bénéficiaires étant rattachés à des entreprises de plus de 50 salariés. Enfin, on compte, fin 2022, **930 alternants** (655 contrats démarrés en 2022, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2021. Environ 76 % des contrats visent des jeunes entre 18 et 24 ans et 2,4 % sont des bénéficiaires en situation de handicap).



L'EN2R, UNE ÉCOLE POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES D'AVENIR

Pour accélérer l'adaptation des formations existantes aux besoins de compétences et des nouvelles filières, FEDEREC, en partenariat avec l'AFPA, a créé en 2022 l'École Nationale du Recyclage et de la Ressource (EN2R). Dans ce cadre, la fédération a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et métiers d'avenir » en juillet 2022.

Objectif : bénéficier de financements afin de créer de nouvelles ingénieries de formation et disposer d'équipements techniques. À cet effet, un consortium a été créé, associant la région Hauts-de-France, l'Université du Mans, l'OPCO 2I et deux Campus

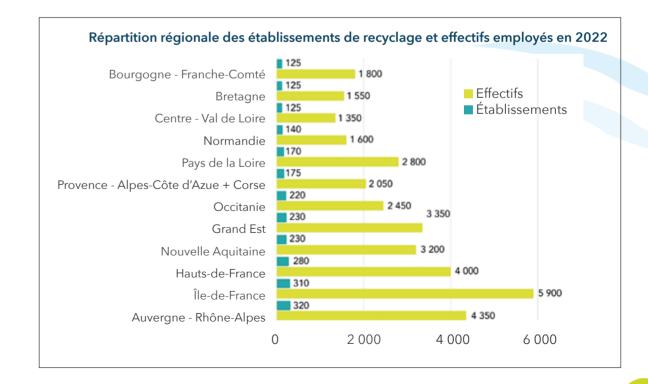
des métiers et des qualifications d'excellence (CMQE) situés dans les Hauts-de-France, consacrés l'un à la métallurgie et à la plasturgie, l'autre à la chimie-énergie innovation territoriale.

La ministre de la Formation professionnelle, Carole Grandjean, a dévoilé, le 7 juin 2023, les **lauréats de l'AMI** dont **le projet COMREVA déposé par FEDEREC et l'AFPA**. Sur le budget présenté de 10,4 M€ sur cinq ans, l'État subventionnera le volet ingénierie de formations et promotion des métiers à hauteur de **5,2 M€**. L'un des objectifs de l'école est bien évidemment d'apporter des solutions pour les postes en tension.

LES ACTEURS DU RECYCLAGE PRÉSENTS SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

L'univers du recyclage compte 1 200 entreprises et 2 450 établissements répartis dans toutes les régions de France. Le nombre d'entreprises reste stable, les rachats d'entreprises étant compensés par les créations. Le secteur est composé en très grande majorité de TPE-PME (63 % des établissements), de groupes régionaux (15 %) et grands groupes nationaux que sont Derichebourg, Paprec, Suez et Veolia (22 %). L'activité principale la plus répandue reste la collecte des métaux ferreux et non ferreux. D'autres filières sont très présentes : Déchets Non Dangereux, Bois, BTP, Papiers-cartons et Plastiques.

La répartition régionale des établissements de recyclage montre que les entreprises sont implantées à proximité des zones d'activités industrielles et commerciales, donc à quelques kilomètres des gisements de déchets à collecter et à transformer en Matières Premières issues du Recyclage. Assez logiquement, la répartition régionale des établissements se concentre dans les bassins industriels, historiques et actuels : les Hauts-de-France, fief historique du recyclage, et la région Auvergne Rhône-Alpes. La région Île-de-France est spécifique puisqu'elle accueille de nombreux sièges sociaux.





La filière frappée par la crise énergétique tient le cap

Président de FEDEREC Métal

BILAN 2022

La filière métal a connu en 2022 une baisse de son activité, plus ou moins importante selon la structure de l'entreprise. La hausse considérable des cours des matières de 2021 s'est prolongée début 2022 pour atteindre son apogée au printemps. Toutefois, comme attendu, les cours se sont effondrés à l'été pour se stabiliser pendant le 2nd semestre et retrouver un niveau semblable à celui d'avant la crise Covid.

Si l'année fut globalement positive, les effets de la guerre en Ukraine et de la crise de l'énergie qui en a résulté ont affecté le marché à partir du 2° trimestre. La filière a été impactée par la hausse des coûts de l'énergie, les installations nécessaires au recyclage des ferrailles (cisailles, broyeurs) étant très consommatrices en énergie. À cela se sont ajoutées, pour la même raison, les répercussions des stratégies adoptées par nos clients de la sidérurgie. Certains sidérurgistes ont décidé de fermer leurs fours (totalement ou partiellement) pendant plusieurs mois, cessant tout approvisionnement auprès de nos entreprises.

Le tonnage annuel collecté en 2022 n'atteint que 11 600 000 tonnes, soit une baisse de 10 % de la collecte des ferrailles par rapport à 2021. La filière métallique qui, après les difficultés de la crise du Covid, se relevait en 2021, commence à se stabiliser. L'augmentation des prix des ferrailles au 1^{er} trimestre a conduit à destocker massivement. Au cours des trimestres suivants, l'inverse se produit avec une baisse importante des cours.

On constate une baisse globale dans tous les postes de collecte, sauf pour les chutes de production (2 900 000 tonnes en 2022, soit 18 % de plus qu'en 2021). La baisse est considérable pour les ferrailles issues des centres VHU (1 160 000 tonnes 2022, due en partie à l'atonie du marché automobile, neuf et occasion (inflation)). L'achat au détail (2 436 000 tonnes en 2022,

Répartition des tonnages collectés selon la provenance 21% 5% 25% Achat au détail : particuliers. artisans et livre de police ■ Collecte provenant de déchèteries ■ Usines : chutes neuves et tournures Ferrailles issues des VHU ■ Démolition industrielle / Déchets du bâtiment ■ Ferrailles issues de bennes DND en mélange Autres, ferrailles à broyer

soit 10 % de moins qu'en 2021) et la **collecte en provenance des déchèteries (580 000 tonnes** en 2022, soit 11 % de moins qu'en 2021) affichent une baisse voisine de la baisse moyenne. On observe une chute plus importante pour les **ferrailles issues de la démolition industrielle (812 000 tonnes** en 2022, **soit -21 % par rapport à 2021)** et les **ferrailles issues de bennes DND en mélange (821 000 tonnes** en 2022, soit **-27 % par rapport à 2021)**.

Les tonnages vendus sont moins élevés qu'en 2021 : ils sont estimés à 11 020 000 tonnes vendues en 2022, soit une baisse de 10 %. Cela correspond principalement à la baisse des tonnages collectés en 2022 et à la chute vertigineuse des prix de vente aux 2° et 3° trimestres.

On observe peu d'évolution dans la typologie des qualités sortantes. La part des **ferrailles cisaillées et découpées** a augmenté (**4 408 000 tonnes** en 2022, soit +3,7% par rapport à 2021 au détriment de la part des **ferrailles broyées** (**4 518 200 tonnes** en 2022, soit -5,3 % par rapport à 2021). Cette inversion s'explique en partie par la différence de consommation d'énergie entre une cisaille et un broyeur.

Les chutes neuves et tournures représentent 5 % des qualités sortantes en 2022, soit 551 000 tonnes revendues et accusent une baisse de 45 % au regard de leur part en 2021. Enfin, la baisse est considérable pour les autres qualités de ferrailles (1 322 400 tonnes en 2022, soit -33,8 % par rapport à 2021).

Les capacités de consommation de MPiR en France ont évolué pendant l'année 2022, notamment avec la hausse du prix de l'énergie en fin d'année.

Certains hauts fourneaux et fours à arcs électriques ont été mis à l'arrêt (total ou partiel) pendant l'hiver, ce qui a conduit à une baisse des ventes en France (4 959 000 tonnes en 2022, soit 30,6 % de moins qu'en 2021). Les entreprises de recyclage de ferrailles ont dû s'adapter en trouvant d'autres débouchés. Les ferrailles non consommées en France ont été majoritairement exportées hors UE (1 653 000 tonnes en 2022, soit 140 % de plus qu'en 2021), notamment en Turquie.

Toutefois, les ventes en France représentent toujours la part la plus importante des débouchés des ferrailles (45 % des ventes). Les ventes au sein de l'UE sont stables (4 408 000 tonnes en 2022, soit 0,2 % de moins qu'en 2021).

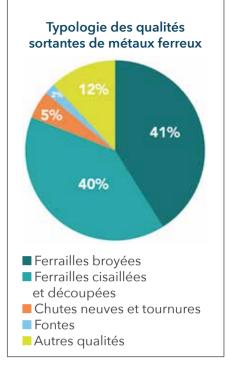
Les **cours des métaux ferreux en 2022** ont été chahutés par **l'alternance de baisses et de hausses**, comme en 2021. Les prix de vente des déchets des

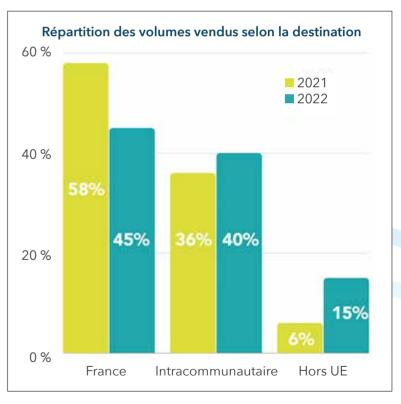
métaux ferreux étaient très élevés en début d'année 2022 puis ont connu une forte baisse à partir du 2e trimestre (-150 €/t en moyenne de mai à décembre 2022). Le chiffre d'affaires pour 2022 s'établit à 2,26 Md€ soit une baisse de -16,3 % par rapport au chiffre d'affaires 2021.

ENJEUX 2023

Les effets de la crise de l'énergie se font toujours sentir et pourraient perdurer. Contraintes de s'adapter, les entreprises devraient supporter des coûts supplémentaires. Elles constatent par ailleurs que les consommateurs de ferrailles adoptent de nouvelles stratégies économiques (sécurisation des approvisionnements, décarbonation). Logiquement, moins de débouchés conduisent à une baisse de la consommation car il y a moins de MPiR.

En 2023, les cours des métaux ferreux se stabilisent. Les prix de vente des déchets de métaux ferreux ont augmenté au 1^{er} trimestre 2023 avec une tendance à la baisse au 2^e trimestre.





PERSPECTIVES 2024

La filière vit au rythme de nombreuses règlementions en France et dans l'UE (Critical and raw materials Act, Endof-life Vehicules Regulation, Feuille de route décarbonation des filières industrielles) qui illustrent les inquiétudes sur la sécurisation des approvisionnements en matières premières. Les conséquences de l'application de ces textes sont encore floues. Toutefois, elles conduiront certainement les entreprises à revoir leur stratégie économique et industrielle en amont et en aval. Comme à l'accoutumé, les entreprises de recyclage devront s'adapter!



MÉTAUX NON FERREUX

Les prix des métaux non ferreux se stabilisent et s'adaptent à la crise de l'énergie

Président de FEDEREC Métaux non ferreux

Typologie des MNF vendus

26.8%

8,9%

15,4%

■ Aluminium hors câble

■ Cuivre hors câbles

■ Plomb et batteries

■ Laiton et alliages

■ Bronze et alliages

■ Câbles aluminium

■ Moteurs électriques

CHIFFRES CLÉS 2022

■ Inox et alliages

■ Câbles cuivre

Autres MNF

et moteurs

Zinc

BILAN 2022

L'année est marquée, comme pour la filière Métal, par des éléments de conjoncture qui entraînent des difficultés et une instabilité pour les entreprises du recyclage.

Les cours des métaux non ferreux sont restés très élevés, malgré des hausses de prix déjà historiques en 2021. Les prix ont atteint des records en mars/ avril 2022, mais des baisses importantes ont suivi ce pic à la fin du 2nd trimestre, notamment -30 % pour l'aluminium et -22 % pour le cuivre entre avril et juin. La chute des prix entraîne une baisse des tonnages collectés et vendus, ainsi qu'un phénomène de stockage dans la perspective d'une remontée escomptée des cours.

La collecte en 2022 s'est nettement amoindrie par rapport à 2021 en raison du « retour à la normale » d'avant pandémie et de la baisse des prix des matières premières. Le tonnage collecté représente 1 738 200 tonnes, soit

une baisse de -15 % par rapport à

Les provenances des métaux non ferreux sont réparties de manière différente à celle de 2021 car nous avons ajouté de nouvelles rubriques dans le questionnaire adressé aux entreprises. L'achat au détail qui était prédominant ces dernières années enregistre une baisse importante (647 000 tonnes, soit 23 % de moins que 2021), qui s'explique par les faibles stocks dans les entreprises (déstockage important en 2021) et le ralentissement dans le secteur du bâtiment et de la rénovation. La part démolition industrielle/déchets du bâtiment diminue également (71 600 tonnes, soit -50 % par rapport

à 2021). Certaines tonnes auparavant déclarées dans « collecte provenant des déchèteries » sont désormais mieux identifiées dans les rubriques DND en mélange, DEEE et VHU.





soit une baisse de 34 % par rapport à 2021). La mise en place de nouvelles installations pour traiter des câbles en cuivre en France entraîne logiquement une hausse de la vente de câbles en cuivre (115 400 tonnes, soit +37 % par rapport à 2021). La catégorie du bronze et de ses alliages subit une baisse également très importante, notamment à cause de la disparition progressive de l'usage de ce métal non ferreux (7 000 tonnes vendues en 2022, soit 83 % de moins qu'en 2021).

De manière plus aiguë que pour les métaux ferreux, les ventes en France de métaux non ferreux ont fortement chuté : -38 % en 2022. La France est confrontée à des problèmes de compétitivité et les usines ont réduit leur production de moitié. Les tonnages vendus se sont reportés vers la vente à l'international qui a connu une hausse de 42 % par rapport à 2021. Une proportion importante de ces tonnages est exportée vers l'Asie.

Les ventes au sein de l'Union européenne sont toujours majoritaires mais connaissent une légère baisse (1 060 300 tonnes vendues en 2022, soit 7 % de moins qu'en 2021). Les ventes s'orientent principalement vers l'Espagne et l'Italie.

Le chiffre d'affaires pour 2022 s'établit à 4 Md€, soit une évolution de +1 % par rapport au chiffre d'affaires 2021. Ce résultat s'explique par les prix très élevés du 1er trimestre. Sur les trois derniers trimestres, la rareté des déchets métalliques a permis de maintenir les prix à un niveau élevé malgré la chute des cours.

ENJEUX 2023

La situation géoplitique, notamment la guerre en Ukraine, conjuguée à une instabilité financière mondiale est source d'inquiétudes. La Turquie fait face à une inflation endémique et la Chine montre des signes de ralentissement économique qui affectent la demande.

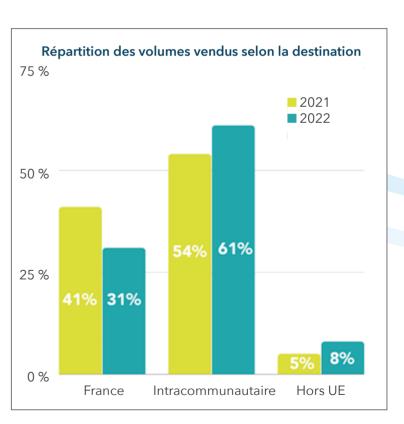
Les cours sont relativement stables avec cependant une légère tendance à la baisse début 2023. La filière de l'aluminium rencontre des difficultés d'approvisionnement. Le cuivre est également peu disponible sur le marché mais les prix restent stables ou en amélioration, idem pour le plomb et le zinc.

PERSPECTIVES 2024

Il est assez difficile de faire des prévisions sur les prix et niveaux de demande pour 2023 et 2024, toutes matières confondues. Les clients tels que les affineurs sont de gros consommateurs d'énergie et ont réduit voire arrêté une partie de leur production pour faire face à la hausse des coûts d'énergie. S'il y a moins de consommateurs en aval, il y aura moins de demande.

Dans le contexte de réindustrialisation de la France le projet de loi Industrie Verte pourrait avoir certains effets pervers impactant la filière.

En effet, en assouplissant le cadre réglementaire sur la production de chutes industrielles, malgré les alertes vigoureuses de la fédération auprès des pouvoirs publics, le législateur pourrait déstabiliser économiquement des entreprises de recyclage. Elles se verraient privées de leurs savoir-faire au profit des producteurs, générant par ailleurs, des facteurs de risques accrus pour l'environnement.





Président de FEDEREC Déconstruction automobile

Une filière historique mature mise sous REP!



Constitués de multi-matériaux, les véhicules hors d'usage (VHU) qui sont collectés et traités alimentent plusieurs filières de recyclage, dont celles des métaux ferreux, des métaux non ferreux, des plastiques et du verre.

BILAN 2022

La France compte environ 1 736 centres agréés de traitement des VHU et 60 broyeurs agréés, qui ont traité 1 345 831 véhicules en 2021, soit 1 527 652 tonnes (source : Ademe).

Pour information, sur environ 2 millions de véhicules mis sur le marché en 2020, 20 % sont des véhicules hydrides ou électriques.

Aujourd'hui, les centres VHU procèdent à la dépollution du véhicule (retrait des batteries, des pots catalytiques, des fluides, des pneumatiques, etc.) et à la récupération des pièces pour réutilisation ou valorisation matière. Le reste du véhicule est broyé (environ 78 % de la masse totale) pour séparer les matières restantes et les valoriser le plus possible. Sur chaque véhicule collecté et traité, la part recyclée est d'environ 55 % de métaux ferreux et 3,7 % de métaux non ferreux.

Selon les derniers chiffres Ademe disponibles et correspondant à 2021, le taux de réutilisation et recyclage (TRR) de la filière s'établit à 88 % (objectif européen de 85 %) et le taux de réutilisation et de valorisation (TRV) à 95,5 % (objectif européen de 95 %).

La filière dépasse donc les objectifs fixés par l'UE.



Une diminution de la collecte des VHU est constatée pour 2022 (-6 % selon certains acteurs, chiffres en cours de consolidation par l'Ademe) et la collecte continue à baisser en 2023. Des baisses qui s'expliquent par la baisse des ventes de véhicules neufs et d'occasion (baisse de 7,8 % de ventes de voitures neuves en 2022 par rapport à 2021).

ENJEUX 2023

Pendant toute l'année 2022, FEDEREC a travaillé aux côtés des autres parties prenantes à la construction de la REP VHU avec les pouvoirs publics. Le décret d'application de la loi Agec a été publié le 24 novembre 2022 et l'arrêté de cahier des charges est en cours de rédaction.

En parallèle, la nouvelle réglementation européenne se dessine : le projet de Règlement sur les véhicules et VHU est paru en juillet 2023 et va bouleverser la filière automobile qui sera confrontée à de nouveaux défis.

PERSPECTIVES 2024

La REP devrait être finalisée courant 2024 et devra prendre en compte les nouvelles impulsions européennes. Cette nouvelle réglementation est un bouleversement pour les centres VHU qui commencent déjà à se transformer. Elle devra tenir compte des évolutions technologiques de la filière telle l'arrivée imminente du véhicule électrique en fin de vie dans nos centres.



Une filière mature devant de nouveaux défi

Présidente de FEDEREC DEEE

BILAN 2022

La France compte environ 32 000 points d'apport volontaire DEEE, (espaces dédiées aux retours DEEE en magasin, points de collecte ESS, collectes par les Gestionnaires de Déchets, 4 560 points de collecte en déchetteries, etc.). On recense environ 710 sites professionnels de collecte et/ou traitement des DEEE.

En 2022, 958 100 tonnes de DEEE ont été collectées, dont 123 300 tonnes de DEEE professionnels (source : rapports annuels Ecosystem et Ecologic) et 834 800 tonnes de DEEE ménagers (source : OCAD3E). La collecte de DEEE ménagers accuse une baisse de 4,5 % par rapport à 2021, et représente une performance annuelle de 12,3 kg par habitant. Concernant les panneaux photovoltaïques, ce sont 3 600 tonnes qui ont été collectées (source : OCAD3E).

La collecte des DEEE professionnels est assurée à 84 % par les entreprises de gestion de déchets, dans le cadre de contrats dits GDD (Gestionnaires de Déchets). Quant aux DEEE ménagers, la collecte via le canal historique des collectivités locales représente environ 52 %. La distribution et l'ESS représentent respectivement 16 et 3 % de la collecte. Enfin, la collecte via les autres canaux continue d'augmenter pour atteindre 29 % au total en 2022 (241 800 tonnes), notamment grâce aux partenariats établis entre éco-organismes et entreprises gestionnaires des déchets (GDD).

Le taux de collecte global DEEE ménagers est de 47,4 % en 2022, il diminue donc par rapport à 2021 (55,5 %) et est toujours inférieur à l'objectif de taux de collecte de la Directive européenne (65 %). La méthode de calcul basée sur les mises sur le marché explique en partie ce résultat dans la mesure où la consommation des EEE a explosé en 2020 et 2021 (crise du Covid).

Tous secteurs confondus (DEEE pro et ménagers), les équipements hors froid (ex. : lave-vaisselles, cuisinières, fours à micro-ondes, etc.) représentent environ 45 % des DEEE collectés, les petits équipements en représentent environ 34 %, les équipements d'échange thermiques (réfrigérateurs, climatiseurs, pompes à chaleur, etc.) quant à eux en représentent 16 %. Les écrans représentent 5 % des DEEE ménagers collectés.

On observe en moyenne que plus de 50 % des tonnages collectés sont constitués de métaux ferreux et 7 % de métaux non ferreux. Les plastiques représentent environ 14 % des tonnages collectés.

Le recyclage reste le mode de traitement majoritaire pour les DEEE, représentant environ 80 % du tonnage collecté. Une partie est envoyée en valorisation énergétique. Le reste est envoyé en élimination après traitement (en moyenne 9 % des DEEE).

ENJEUX 2023 ET PERSPECTIVES 2024

L'année 2022 a été marquée par le début d'une nouvelle période d'agrément des éco-organismes, et ce, pour six ans. À cette occasion, des modifications structurelles relatives à la gouvernance ont été apportées. Les opérateurs de gestion de déchets sont consultés au sein de Comités des Parties Prenantes (CPP) pour avis. Le Comité d'Orientation Opérationnelle (COO) a été transformé en plusieurs groupes.

En 2023 et 2024, de nombreux sujets seront à l'ordre du jour des travaux de la filière, notamment :

- La participation aux travaux d'évaluation de la directive DEEE afin de proposer à la Commission européenne des améliorations sur le futur projet de texte ;
- Le maintien d'un dialogue constant avec les éco-organismes sur le partage de responsabilité en cas d'incendie, la confidentialité des données, l'indexation des opérations réalisées ainsi que les contrats GDD 2024-2028.

CHIFFRES CLÉS 2022



PAPIERS-CARTONS

Taux de collecte de l'emballage renforcé, papier graphique en baisse

Président de FEDEREC Papiers-cartons

BILAN 2022 : UN BON BILAN GLOBAL DE COLLECTE, MAJORITAIREMENT PORTÉE PAR L'EMBALLAGE, MALGRÉ UNE LÉGÈRE BAISSE

Globalement, la collecte de papiers-cartons en France est en légère baisse de 4,4 % par rapport à 2021, avec un tonnage total collecté/recyclé de 6 569 800 tonnes en 2022, contre 6 874 000 tonnes en 2021. Après une forte reprise en 2021, soit une augmentation de 9 % des tonnages de papiers-cartons collectés et recyclés dans la période qui a suivi la fin du confinement, l'activité de la filière est restée stable avant de retomber en septembre 2022.

La collecte sélective des déchets ménagers a fortement augmenté, avec 2 200 900 tonnes en 2022 (soit 33,5 % du tonnage total de papiers-cartons collectés) contre 1 649 800 tonnes en 2021 (ce qui représentait 24 % du tonnage total). Cette hausse correspond en partie à une hausse de la consommation de cartons (rejet du plastique/explosion de l'e-commerce). La collecte industrielle (hors papiers de bureau) diminue en 2022 avec 4 106 100 tonnes collectées/recyclées (soit 62,5 % du tonnage total), contre 4 743 100 tonnes en 2021 (ce qui représentait 69 % du tonnage total). Cependant, la qualité des flux entrants s'améliore grâce à la mise en place progressive du décret 5 flux.

La collecte globale est donc avant tout portée par l'emballage (79 % des tonnages collectés). Elle reste cependant stagnante avec une légère baisse de 2 % de tonnages collectés et un total emballages collectés/recyclés en 2022 de l'ordre de 5 177 100 tonnes, contre 5 294 000 tonnes en 2021. En cause : une baisse de la consommation du carton industriel (réemploi) (3 877 800 tonnes collectées en 2022). Cette baisse est compensée par une hausse de l'emballage carton issu de la collecte sélective (1 299 300 tonnes collectées en 2022, soit +27 %).

La collecte des papiers graphiques chute nettement (21 % des tonnages collectés), avec 1 392 700 tonnes collectées/recyclées en 2022 (soit une baisse de 12 % par rapport à 2021 qui s'explique par la digitilisation). La baisse de la collecte dépasse largement la chute du gisement de papiers graphiques. Le soutien à la production de sortes mélées en sortie de centre de tri contribue à la chute de production de la sorte papiers graphiques (sorte 1.11).

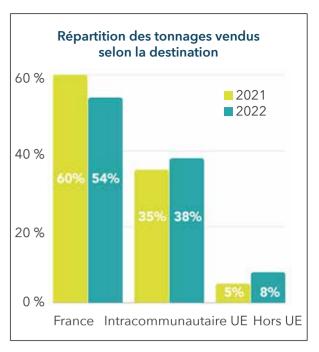
54 % des tonnages vendus sont destinés à la France, soit 3 547 700 tonnes en 2022 (contre 60 % en 2021 représentant 4 124 400 tonnes). Certaines usines, confrontées à la hausse de l'énergie ont été arrêtées, entraînant une baisse de 14% de la consommation française.



Les ventes UE ont légèrement augmenté passant de 35 % des ventes en 2021 à 38 % en 2022, afin d'écouler les PCR en excédent. La capacité française de consommation des papetiers étant restée stable autour de 4 981 000 tonnes, l'excédent net de la France est de 1 589 000 tonnes. Selon les douanes, en 2022, l'Espagne (46 %) et l'Allemagne (20 %) restent les premiers consommateurs de ces excédents français. L'export hors UE augmente de 53 %, passant de 343 700 tonnes en 2021 à 525 600 tonnes en 2022.

La France est confrontée à une forte demande de pâte vierge qui dépasse largement la demande en MPiR, les prix du vierge étant plus intéressants que ceux du recyclé. En l'absence d'objectifs d'incorporation pour les papiers et cartons issus du recyclage, le marché est contraint et les sites sont obligés de constituer des stocks. Au 2nd semestre, des papetiers tournent au ralenti.

Le chiffre d'affaires de la filière en 2022 est estimé à 962 millions d'euros, en baisse de 8,5 %. En cause : la baisse des tonnages et la chute de la demande en MPiR.



ENJEUX 2023 : DE NOUVEAUX DÉFIS

Sur le plan économique

Le 1^{er} trimestre 2023 est dans la continuité du 2nd semestre 2022. L'augmentation du coût de l'énergie impacte toujours les activités économiques. En conséquence, **la demande européenne chute pour toutes les matières, accompagnée d'une baisse de prix**. Les principaux débouchés de la filière sont donc principalement tournés vers l'export.

Bien que la demande de cartons d'emballage reste forte, les papiers graphiques sont en baisse en partie à cause de l'expérimentation oui pub. Les annonceurs semblent anticiper une réduction drastique de la production de prospectus. Cette baisse de gisement semble inéluctable et va mettre l'industrie papetière face à de nouveaux défis. Certaines usines reconvertissent des machines à papier vers la production de Papiers Pour Ondulé (PPO), telle l'usine de Norske Skog à Golbey dans les Vosges.

Malgré ces prévisions pessimistes, la collecte et le recyclage restent un des points forts de cette filière structurée qui a fait ses preuves et qui saura s'adapter.

Grâce au e-commerce et au développement de l'emballage carton en général, la filière a de beaux jours devant elle.

Sur le plan réglementaire

L'actualité réglementaire est dense, à commencer par la révision du cahier des charges de la REP Emballages Ménagers pour l'agrément 2024-2029, qui prend en compte la fusion de la REP Emballages Ménagers et de la REP Papiers Graphiques avec en point d'orque un débat sur la consigne.

De nouvelles REP émergent. C'est le cas de la REP Café Hotels Restaurants (CHR) dont le cahier des charges sera rédigé après la publication d'un arrêté en mars 2023. S'engageront alors des discussions entre les parties prenantes pour construire cette REP considérée comme une préfiguration de la REP des Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux (DEIC). Ces nouvelles REP vont modeler les prochaines années de la filière qui devra se faire entendre.

PERSPECTIVES 2024: UN TOURNANT POTENTIEL POUR LA FILIÈRE

L'année 2024 sera marquée par l'application du nouveau CDC de la REP des Emballages Ménagers, et par le lancement de la REP CHR. Le périmètre va s'étendre à des catégories d'emballages qui n'étaient pas couvertes par des REP. Les négociations sur le CDC de la REP DEIC de 2025 seront déterminantes dans la mesure où le périmètre de cette future REP couvrira 80 % du chiffre d'affaires des recycleurs.

Concernant les papiers graphiques, 2024 sera une année charnière avec la publication du rapport final de l'expérimentation Oui Pub, et la possible application du dispositif sur l'ensemble du territoire, qui accentuerait encore la baisse des gisements de papiers graphiques, un nouveau défi à relever pour la filière.



PLASTIQUES

Une année qui s'achève sur des perspectives inquiétantes pour les plastiques recyclés

Président de FEDEREC Plastiques

BILAN 2022 : UNE ANNÉE EN DEUX TEMPS

Après avoir connu un fort redressement pendant l'année 2021 ayant permis à la filière d'atteindre pour la première fois un million de tonnes collectées en une année, la filière plastique se stabilise en 2022 en enregistrant une faible augmentation de +0,6 %. Ce sont au total 1 048 800 tonnes de plastiques collectés et recyclés en 2022 contre 1 042 500 tonnes en 2021.

Cette légère hausse s'explique par une année qui débute sur la lancée de 2021 avec une forte demande en matières recyclées, toutes résines confondues. Pendant huit mois, la collecte des déchets plastiques reste stable par rapport à 2021, tandis que le cours des prix des résines plastiques est en nette hausse. Cependant, cette dynamique très favorable a subi un fort ralentissement au 2nd semestre au cours duquel les entrées restent stables, mais où la demande s'effondre, autant pour la collecte sélective qu'industrielle. La hausse du prix de l'énergie est responsable en grande partie de la hausse du prix des résines recyclées. Le recyclé a doublé en un an, perdant ainsi sa compétitivité par rapport aux résines vierges.

En 2022, sur le tonnage total collecté, 33 % proviennent de déchets ménagers et 67 % de déchets industriels.

COLLECTE SÉLECTIVE

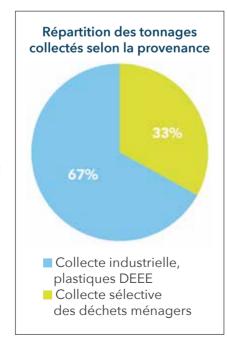
La collecte des plastiques ménagers a diminué, passant de 375 300 tonnes en 2021 à 347 000 tonnes en 2022. On assiste donc non seulement à une baisse de la collecte sélective, en termes de pourcentage sur le nombre total de tonnes collectées en 2022, mais également en valeur absolue. Cette baisse s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Impacts de la crise de l'énergie et de l'inflation
- Diminution progressive de l'utilisation du plastique dans la conception des emballages ménagers (côté metteurs en marché)
- Sensibilisation des consommateurs aux enjeux environnementaux qui réduisent leur consommation de produits manufacturés plastiques en raison de l'impact sur l'environnement dénoncé très largement.

Les tonnes collectées en 2022 restent cependant supérieures aux quantités collectées avant la crise sanitaire, grâce à la mise en place de l'Extension des consignes de tri (ECT).

COLLECTE INDUSTRIELLE

La Collecte industrielle continue à progresser, avec 5 % de plus par rapport à 2021, soit 701 800 tonnes collectées en 2022. Sont compris dans les plastiques industriels, les emballages industriels et commerciaux, les plastiques issus du traitement des VHU, des DEEE, des déchets du bâtiment, ou encore les déchets plastiques issus de l'agrofourniture. Cette tendance haussière pourrait ne pas perdurer en 2023 si la demande de résines recyclées persiste à diminuer, comme c'était le cas au dernier semestre 2022. Les débouchés pourraient alors être de plus en plus difficiles à trouver dans les mois à venir pour les plastiques recyclés.



Pour information (données 2020 du CSF déchets TVD), la part **d'emballages ménagers et industriels représentait le segment le plus important (57 %)**, suivi par le bâtiment (15 %), les DEEE (11 %), l'automobile (9 %) et l'agrofourniture (8 %). Bien que non exhaustif et sur un périmètre différent (déchets plastiques entrants dans le process de régénération provenant de France à 75 % et importés à 25 %), **les chiffres du SRP (Syndicat des régénérateurs de plastiques) éclairent sur la provenance par secteur des déchets plastiques recyclés (66 % emballages, 12 % bâtiment, 6,5 % DEEE, 5,5 % automobile, 4 % agrofournitures, 6 % autres)**.

UNE FILIÈRE AVALE DÉPENDANTE DE LA DEMANDE EN MATIÈRES PLASTIQUES RECYCLÉS

Il existe plusieurs types de prises en charge des déchets plastiques :

- Une partie est recyclée en interne dans les entreprises qui produisent les déchets plastiques (non comptabilisée dans le cadre de l'étude),
- Une partie est traitée à façon via les opérateurs de recyclage pour le compte du producteur de déchets,
- Et une partie est récupérée par les opérateurs de recyclage de déchets, triée par résine, préparée pour être revendue à un consommateur (régénérateur, consommateur Matières Plastiques Recyclées).

Le traitement à façon représente environ 28 % des déchets plastiques traités. La production et la vente de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR) réalisées par les opérateurs sont évaluées à 755 100 tonnes vendues en 2022, un chiffre stable par rapport à 2021.

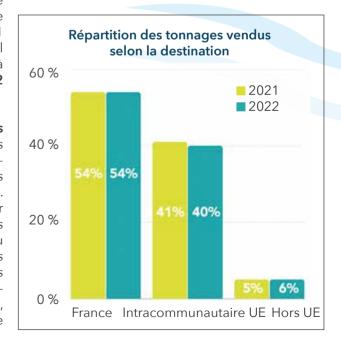
Selon l'enquête et la répartition en sortie de centres de tri, on note une forte progression de la valorisation des résines de PE, PEHD et PEBD (avec une augmentation de 31 % par rapport à 2021 soit 75 000 t en plus) et de PET (avec une augmentation de 24 % par rapport à 2021 soit 43 000 t en plus). La demande a été forte et les prix élevés au 1er semestre 2022. A contrario, on observe un ralentissement de la collecte et de la valorisation

des films PE (-52 % par rapport à 2021 et 63 000 t de moins), du PS (-13,6 % en 2022, soit une diminution de 4 000 t par rapport à 2021) et du PP (-16 % par rapport à 2021 soit -33 000 t) en fin d'année. Les autres résines plastiques mal identifiées continuent à baisser passant de 14 % en 2021 à 9,5 % du total des plastiques collectés et valorisés en 2022 (soit une baisse de 33 000 t en un an).

Le marché français représente 54 % des tonnages vendus par les entreprises du recyclage (407 800 tonnes), tandis que les ventes intracommunautaires et hors UE représentent 46 % des tonnages vendus (347 300 tonnes selon les douanes), soit une répartition stable par rapport à 2021. Le maintien du niveau de vente en France peut s'expliquer par une augmentation de la demande, encouragée par les futurs objectifs d'incorporation qui seront imposés au niveau européen à horizon 2025 pour le PET et pour les autres résines d'ici 2030. Le territoire français compte désormais un nombre croissant de débouchés pour les résines recyclées. Cependant, la France demeure un pays excédentaire, et doit exporter vers ses voisins européens par manque de

Types de résines		Exemple d'utilisation des matières recyclées
PE, PEHD, PEBD	42 %	Pots de fleurs, flacons, pare- chocs, bâtiment, emballages
PE film (polyéthylène)	8 %	Housses de palettes, emballages non alimentaires, agriculture
PET	29,5 %	Bouteilles d'eau, emballages alimentaires, fibre textile
PS (polystyrène)	3 %	Flacons, pots de yaourt, bâtiment
PP (polypropylène)	8 %	Emballages, automobile
Autres plastiques*	9,5%	

^{*} Autres plastiques = ABS +PVC +PC +PA +POM +PMMA



débouchés sur le territoire national pour l'ensemble des catégories de MPiR produites.

Le chiffre d'affaires de la filière est de 355 millions d'euros, soit une hausse de 36 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par les prix de ventes élevés au cours des huit premiers mois de l'année.

ENJEUX 2023 : UNE FILIÈRE CONFRONTÉE À DE NOMBREUX DÉFIS

Dans la continuité de l'année 2022, la filière de recyclage des plastiques fait face en 2023 à de forts enjeux économiques et réglementaires.

Les enjeux économiques

L'année 2023 débute avec la mise en place de **l'ECT** et du **flux développement** par Citeo (cf. Arrêté modificatif du 15 mars 2022 qui prolonge l'agrément de la REP Emballages ménagers pour 2023). Le flux développement assure désormais la reprise exclusive par les éco-organismes des films PE/PP ainsi que des plastiques rigides en mélange à surtrier. Le but de la démarche est de trouver des débouchés aux résines considérées comme étant difficilement recyclables.

Suivant la même dynamique que celle du marché européen, le marché des plastiques recyclés connaît en France un véritable ralentissement. La chute de la collecte est en partie amortie par les volumes additionnels collectés grâce à l'application de l'extension des consignes de tri.

En termes de débouchés, la filière Plastiques souffre au 1er semestre 2023 d'un effondrement de la demande des matières plastiques recyclées, notamment en raison de la chute des prix des plastiques pétro-sourcés, ce qui déstabilise fortement le marché pour les acteurs du recyclage. Le prix de la résine recyclée devient de moins en moins compétitif. Sans débouchés viables et constants, les opérateurs sont dans l'incapacité d'écouler leurs stocks de matières, et doivent freiner la collecte de déchets en amont ainsi que leur valorisation. Cela vient fragiliser la boucle économie circulaire et interroge sur la question de l'incorporation des MPiR et des impacts sur l'environnement.

Les enjeux réglementaires : un agenda 2023 très chargé

Au niveau français, les échanges pour la révision du cahier des charges de la REP Emballages ménagers pour l'agrément 2024-2029 ainsi que les débats autour de la consigne se multiplient. En parallèle, la construction du cahier des charges de la nouvelle REP CHR (Emballages Cafés Hôtels-Restaurants) progresse en concertation avec les différentes parties prenantes. Cette REP est d'autant plus importante que chacun s'accorde à dire qu'elle sera une préfiguration de la REP DEIC (Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux). Une étude de préfiguration de l'Ademe de la REP DEIC est attendue pour 2023 avec un point de vigilance pour la filière plastiques qui demeure la seule à être nettement derrière les objectifs de tri et de collecte. Les périmètres de ces REP couvriront le reste des emballages qui n'étaient pas encore sous REP. Cela offre une nouvelle opportunité d'optimiser la collecte, mais crée également le risque de profondément modifier les systèmes actuels.

Sur le plan européen, les négociations autour du projet du Règlement Emballages (PPWR) auront également une incidence sur la filière dans la mesure où le règlement instaure les obligations d'incorporation de résines plastiques recyclées, et défini aussi les techniques de traçabilité autorisées pour le recyclage chimique.

PERSPECTIVES 2024 : LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE RÈGLEMENTAIRE AVEC DES PARTICULARITÉS PROPRES AU PLASTIQUE

L'année 2024 marquera le début d'un nouveau cycle avec l'application du nouveau cahier des charges de la REP Emballages Ménagers et la mise en place de la REP CHR. Une vigilance accrue devra être portée à la REP DEIC, dont le cahier des charges sera négocié au cours de l'année. La filière plastiques devra relever les défis de collecte, mais aussi de débouchés. Il faudra donc espérer que les pouvoirs publics publient des textes qui favorisent l'incorporation de plastique recyclé. De plus, le développement du recyclage chimique en plein essor conduira à faire des modalités de traçabilité, un enjeu déterminant pour la filière, notamment dans l'optique de préserver la crédibilité des savoir-faire des acteurs du recyclage de la filière.

Une année décisive pour le recyclage des bouteilles plastiques pour boisson : la consigne, une solution qui fait débat

Alors que se sont tenues en 2023 les concertations pour la mise en place d'une consigne pour le recyclage des bouteilles plastiques, concertation sur la place de la consigne dans la feuille de route emballage 2021/2025. L'article 66 de la Loi Agec fixe les objectifs de -50 % de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché en 2030 par rapport à 2018, avec un taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson fixé à 77 % pour 2025 et à 90 % pour 2029.

La commande politique a toutefois été élargie au-delà de la seule bouteille plastique (qui représente moins de 10 % des emballages aujourd'hui non collectés, hors verre). L'objectif est clair : améliorer les performances de collecte et de recyclage de tous les emballages.

FEDEREC, comme les associations de collectivités et une majorité d'acteurs du secteur, rejette la consigne, exemple parfait de la fausse bonne idée dans un contexte où opérateurs de déchets et collectivités ont largement investi pour optimiser la collecte et le traitement des emballages plastiques. Le challenge réside plutôt à ancrer dans l'inconscient collectif le geste de tri réflexe « poubelle jaune » citoyen qui ne coûte rien et qui est efficace pour les ménages depuis janvier 2023, encore faut-il que cette poubelle jaune soit disposée sur l'ensemble du territoire et pour tous.





Maintien de l'activité malgré la crise énergétique et la pénurie de matières premières

Président de FEDEREC Solvants

BILAN 2022

Après une année 2021 stable, les entreprises de régénération de solvants craignaient une année 2022 sous tension. La filière solvants constate en début d'année une baisse de la collecte de solvants souillés avec 168 300 collectées en 2022 (soit -2 % par rapport à 2021). Grâce à un meilleur rendement des installations (de 75 à 77 %), les tonnages de solvants régénérés vendus sont restés stables avec 116 100 tonnes.

La filière résiste grâce à des cours de solvants neufs stables et des coûts de l'énergie qui ont pu être répercutés sur les prix des solvants régénérés. Le **chiffre d'affaires** de la filière est en légère hausse par rapport à 2021 pour atteindre **116 millions d'euros** (soit une hausse de 2 %).

ENJEUX 2023

La fluctuation des marchés observée et le **manque de visibilité à long terme** inquiètent la filière qui est confrontée à des obligations réglementaires :

- La **dématérialisation des outils de traçabilité qui se poursuit** avec l'arrivée du Registre National des déchets qui oblige les exploitants des installations réalisant une procédure de Sortie de Statut de Déchets à tenir à jour et à déclarer, à l'administration, les flux sortis du statut de déchets.
- Les obligations environnementales avec notamment les **obligations post-Lubrizol** et l'arrivée à échéance de la **nouvelle limite d'émission des composés organiques volatils** par le BREF Traitement de Déchets*. À l'inverse de 2022, l'offre de solvants régénérés est aujourd'hui supérieure à la demande.

PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 s'annonce similaire à 2023, avec un **marché instable** et des obligations environnementales qui arrivent à échéance.

*BREF (Best Available Techniques Reference Document): Document de référence sur les meilleures techniques disponibles élaboré dans le cadre de la directive européenne sur les émissions industrielles (dite directive IED).





Président de FEDEREC Verre

BILAN 2022: UNE ANNÉE RECORD DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DE VERRE PLAT **ET CREUX**

La collecte de verre ménager a augmenté de plus de 3 % en 2022 par rapport à 2021, pour un tonnage collecté de 2 359 900 tonnes, contre 2 278 000 tonnes en 2021 (source croisée avec la CSVMF, Chambre syndicale des Verreries Mécaniques de France). La légère baisse constatée en 2021 a donc bénéficié d'une reprise en 2022. Cette hausse s'explique par plus de consommation mais également par un meilleur geste de tri du citoyen qui veille à jeter son emballage en verre dans les bulles à verre prévues à cet effet.

Les gestionnaires de déchets restent toutefois vigilants quant à la qualité du verre creux collecté, qui contient une part croissante d'organiques et de plastiques, qui complexifie le traitement et impacte le respect des exigences de qualité attendues.

La collecte du verre industriel a aussi augmenté, +4,9 %, pour atteindre 251 500 tonnes collectées en 2022, contre 239 700 tonnes en 2021.

Le total collecté progresse principalement par la collecte industrielle de déchets de verre plat du bâtiment (69 %), en particulier des miroitiers, avec une activité soutenue en 2022 (rénovation et mise en chantier) que la crise du Covid avait ralentie. Vient ensuite la collecte de verre plat issu du démantèlement des VHU et des verres de pare-brise (garages et centres de réparation) (18,5 %).

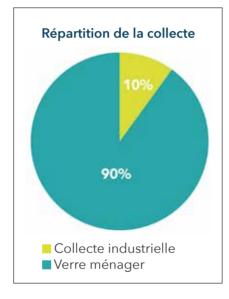
Le verre plat issu de la déconstruction des bâtiments (3 %) est également stable, mais la mise en œuvre de la REP PMCB devrait doper sa collecte. Enfin, viennent les autres sources de collecte (9,5 %), que constituent le verre creux industriel, le verre pharmaceutique et les verres dits « spéciaux ».

Le chiffre d'affaires de la filière est en augmentation d'environ 18 % par rapport à 2021, essentiellement dû à l'inflation qui a gonflé les prix de pres-

tation, pour un total de 154 millions d'euros. La filière a cependant été confrontée à des difficultés en 2022 avec la crise de l'énergie : les collecteurs ayant eu du mal à répercuter automatiquement la hausse du prix du gasoil sur leurs contrats de collecte (marché public avec les collectivités locales).

Globalement, l'année a été bonne, avec une production en progrès (verre creux, plat, et laine de verre) et une consommation élevée, avec un écoulement intégral des stocks de 2021 à fin 2022. La guerre en Ukraine a stoppé la vente de verre en provenance de Russie et la production de verre en Ukraine (environ 400 000 tonnes, soit 5 % des bouteilles en verre en circulation sur le marché européen).

L'activité a été soutenue en France par la reprise des chantiers et par la consommation et les exportation de vins et spiritueux ; 95 % des tonnages de calcin sont consommés en France en 2022 (contre 84 % en 2021), quand 5 % sont exportés en Europe. Ce qui est cohérent avec la stratégie de l'industrie verrière en France qui a fait le choix de dynamiser l'incorporation de calcin (les coûts de l'énergie et de la soude étant très élevés en 2022).



ENJEUX 2023, UNE COLLECTE EN LÉGÈRE BAISSE: SIGNAL D'UN RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE

Le 1er semestre 2023 reste stable sur le ménager et l'industriel, avec toutefois une légère baisse de la collecte, liée à la baisse de la consommation et à un ralentissement économique généralisé.

Il semblerait que le 2nd semestre soit plus compliqué, d'après les tendances attendues des transformateurs de verre, notamment dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne le verre ménager, la consommation de vins et spiritueux est en baisse en France en raison de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, alors que c'est habituellement ce segment de marché qui tire les ventes à la hausse. L'export de ces produits se maintient pour l'instant (vers les États-Unis et l'Asie surtout).

PERSPECTIVES 2024, LES NOUVEAUX ENJEUX DU VERRE: LE RÉEMPLOI

Le verre creux sera confronté à de nouveaux enjeux avec l'établissement de la REP CHR (Café Hôtel Restaurant) et DEIC (Industriels et Commerciaux), et le nouveau cahier des charges de la REP Emballages Ménagers. Ces REP prévoient en effet des objectifs ambitieux de réemploi, notamment sur les emballages en verre.



Sur l'industriel, la REP PMCB devrait être totalement déployée d'ici 2026. Aussi, nous ne verrons les fruits de l'amélioration de la collecte que très progressivement.

La consigne pour réemploi du verre : nouvel eldorado des filières emballage?

Alors que la loi Agec fait la part belle à l'économie circulaire, le nouveau cahier des charges de la REP Emballages ménagers et papiers graphiques semble prévoir pour 2024 des trajectoires d'augmentation de la part d'emballages réutilisés et réemployés (10 % en 2027). Au-delà de la mise en place d'éco-modulation au niveau des producteurs, ces objectifs pourraient passer par des dispositifs de consigne pour réemploi des emballages en verre d'abord, avant d'être élargis aux autres matériaux. Ceci fait suite à l'annonce d'une mesure par Bérangère Couillard, ex-secrétaire d'État à l'Écologie, pour obliger les grandes surfaces à proposer la reprise de ces emballages. L'expérimentation devrait durer deux ans et entraînera de nouvelles organisations logistiques (collecte, transport, lavage).

Les adhérents de Citeo se sont d'ores et déjà mis en ordre de marche en travaillant au développement de gammes réemployables avec un verre plus épais (bocaux, pots, bouteilles, etc.). À voir si le dispositif sera généralisé au niveau national ou se maintiendra sur des expérimentations locales déjà existantes.

Pour FEDEREC, la consigne pour recyclage serait une érésie

FEDEREC dénonce fortement l'idée d'une consigne pour le recyclage des emballages en verre. Aujourd'hui la filière recycle 86 % des emballages en verre, au delà des objectifs fixés par l'UE. Des résultats renforcés par de très bons indicateurs de décarbonation puisque à proximité de chaque verrier, est implanté un opérateur de recyclage, quasiment sur l'ensemble du territoire.

CHIFFRES CLÉS 2022 CHIFFRES CLÉS 2022



DÉCHETS DU BÂTIMENT

Faux départ en 2022 pour la 20° REP

Président de FEDEREC BTP

BILAN 2022 : LES EFFETS DE L'APRÈS-COVID S'ESTOMPENT

Depuis la pandémie, les conséquences économiques et industrielles continuent d'affecter le secteur du bâtiment : affaiblissement des stocks de matériaux, réduction des capacités de production, difficultés d'approvisionnement en matières premières, hausse des coûts de l'énergie, etc. En 2022, le logement neuf affiche une bonne dynamique des mises en chantier (+5,1 %), le non résidentiel neuf progresse encore plus fortement (+6,6 %) et la rénovation affiche une croissance quasi équivalente à l'avant-Covid (+2,1 %) d'après les professionnels du bâtiment. Le secteur en général reste dynamique porté par de grands chantiers comme les JO 2024.

On observe une baisse de 5 % des tonnages de déchets du bâtiment collectés en 2022 par rapport à 2021. La forte hausse de 2021 (+8 %) était la conséquence des nombreuses mises à l'arrêt des chantiers en 2020 qui s'étaient reportés sur 2021. En 2022, les tonnages de déchets du bâtiment progressent globalement dans les mêmes proportions qu'avant la pandémie.

Rappelons que les tendances observées s'entendent uniquement pour les 14,8 Mt de déchets du bâtiment collectées par les professionnels de la gestion des déchets et non sur gisement global théorique évalué à 40 millions de tonnes.

D'après les données fournies par l'enquête, * Étude de préfiguration de la PMCB de l'ADEME. le taux de captation en 2022 resterait

Répartition par nature des déchets de chantier de bâtiment

	2022 Estimation du gisement *	2022 Collecte par les opérateurs privés	Description
Déchets inertes	74 %	39 %	Terres et sédiments, pierre, béton, tuile, brique, verre plat, etc.
Déchets non dangereux non inertes	25 %	60 %	Isolants, plâtre, emballages, métaux, mélange issu de la réhabilitation
Déchets dangereux	1 %	1 %	Amiante, peinture, solvants, bois traité

stable par rapport à 2021 avec 39 %. Rappelons que ce taux correspond au tonnage collecté par les entreprises de recyclage auquel s'ajoute les apports directs sur les plateformes.

La mise en œuvre de la REP PMCB devrait apporter à terme davantage de précisions sur l'évaluation du gisement total des déchets de chantier, produits et collectés en France chaque année.

Cependant, cette répartition diffère selon la nature des chantiers. Nous manquons de visibilité sur les performances des chantiers de démolition (tri sur chantier, perte de traçabilité des bétons qui partent sur les plateformes de concassage et qui représentent de gros tonnages).

Le profil des clients du secteur du recyclage correspond essentiellement à des entreprises qui interviennent dans la construction neuve et dans la rénovation.

Une fois collectés, les déchets sont triés et alimentent les filières de recyclage matières, notamment pour les métaux, le bois et les inertes. Une nouvelle question posée lors de la dernière enquête permet d'avoir une idée du mode de valorisation, à savoir 57 % en valorisation matière, 10 % en valorisation CSR/énergétique et 33 % en élimination.

Concernant les déchets inertes du bâtiment, le gisement théorique est voisin de 30 Mt. Les opérateurs de déchets captent 11 Mt d'inertes et en valorisent 8,5 Mt (taux de valorisation de 77% selon l'étude Ademe de préfiguration de la REP PMCB). Le tonnage restant est adressé directement par les entreprises de démolition vers les différents exutoires, ou non tracé à ce jour.

Le chiffre d'affaires est estimé à 2,22 Md€ soit +7,9% par rapport à 2021. Cette progression résulte principalement de la hausse des coûts liés au transport et au traitement.

ENJEUX 2023 ET PERSPECTIVES 2024 : MISE EN ŒUVRE DE LA REP PMCB ET DÉVELOPPEMENT DE DÉBOUCHÉS DANS LES FILIÈRES ÉMERGENTES

Le démarrage de la REP PMCB initialement prévu le 1er janvier 2023 a été repoussé au 1er mai. La bataille que se sont livrées les éco-organismes sur les barèmes d'éco-participation, le contrat unique pour les collectivités qui tarde à sortir et les barèmes de soutien insuffisants proposés par les éco-organismes aux opérateurs de déchets, laissent penser que l'année 2023 ne sera pas à la hauteur des ambitions nourries par ceux qui souhaitaient une REP PMCB simple et applicable.

La mise en œuvre opérationnelle de la REP PMCB ne peut aboutir qu'avec le concours de tous les acteurs de la filière. Les éco-organismes qui tentent d'imposer des prix de marché au travers de barèmes fixes, devront accepter d'établir des barèmes de soutien viables en concertation avec l'ensemble des acteurs et en adéquation avec les coûts pratiqués. Sans quoi, l'atteinte des objectifs fixés sera compromise.

La filière BTP est en pleine mutation et la REP PMCB va modifier le paradigme, notamment en instaurant une nouvelle organisation et des objectifs de captation, de réemploi, de recyclage et de valorisation. Si les filières historiques (bois, métal, inertes) n'ont pas de problèmes de débouchés, en revanche, des débouchés sont encore à développer pour les filières émergentes (plâtre, laine minérale, etc.).

Les enjeux de la nouvelle REP PMCB concernent particulièrement la consommation de matières premières issues du recyclage. Si tous les metteurs en marché de PMCB ont l'obligation d'assurer la « vie » de leurs produits et matériaux, certains sont également consommateurs de ces MPiR. Ils contribuent donc à une économie circulaire de marché et ont tout intérêt à récupérer et à recycler eux-mêmes un maximum de déchets PMCB. On pourrait assister rapidement à un renversement de tendance en passant du manque de débouchés avals à un manque de matières recyclées sourcées par les filières.

Par ailleurs, les ambitions en matière de réemploi et de réutilisation des matériaux de construction fixées dans le CDC des EO agréés sur la REP PMCB sont élevées. Comment un secteur aussi normé, normalisé et réglementé, peut-il s'adapter? Les projets de construction, de rénovation ou de démolition demandent de définir et d'estimer le potentiel de réemploi des éléments, des matériaux, à l'aide d'un « diagnostic ressources ».

En tout état de cause, il conviendra d'avancer avec des modèles logistiques, économiques et réglementaires qui permettront <u>aux produits de PMCB réemployables</u> et aux <u>déchets de PMCB réutilisables</u> de coexister dans cet écosystème.

La formation DIAGNOSTIQUEUR de FEDEREC reconnue par France Compétence permet l'émergence d'un nouveau métier et des perspectives très positives pour notre filière. Les professionnels de la démolition et de la rénovation seront mieux formés à reconnaître les matériaux sur les chantiers (futurs déchets de PMCB), à connaître les filières de recyclage et les CDC.

Objectifs de recyclage pour certains flux

	Béton	Métal	Bois	Plâtre	Plastiques	Verre
2024	, 0.0/	90 %	42 %	19 %	17 %	4 %
2027	60 %		45 %	37 %	24 %	18 %



BOIS ET PALETTES

Déchets de bois du bâtiment en hausse, des mobiliers en baisse

Président de FEDEREC Bois et Palettes

BILAN 2022

L'année 2022 a été fortement marquée par la crise du secteur énergétique et les tensions géopolitiques en Europe. L'inflation induite par ces événements a provoqué un ralentissement des activités industrielles et de la consommation des ménages, impactant en profondeur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière Bois.

En 2022, la collecte s'est élevée à 7 300 000 tonnes, soit une légère hausse de 2 % par rapport à l'année précédente (7 157 400 tonnes en 2021), et plus spécifiquement la collecte de déchets de bois via les filières REP, avec une progression de 23% par rapport à 2021 des déchets de bois issus du bâtiment. Inversement, la collecte via la REP DEA est en légère baisse (-3 %), qui s'explique notamment par le changement de comportement des ménages, qui prolongent la durée de vie de leurs meubles et recourent d'avantage à l'occasion. L'offre s'oriente à la baisse car les fabriquants de panneaux ont annoncé une série de mesures pour absorber les hausses de coûts de l'énergie, notamment en cessant leur activité ponctuellement.

La valorisation matière représente 57 % du total avec un tonnage d'environ 4 161 000 tonnes. Elle a progressé de 10 % en 2022, en grande partie grâce à la tendance de l'industrie panneautière à augmenter la part de bois recyclés dans les panneaux agglomérés. Cette tendance trouve notamment son origine dans l'incitation faite par les éco-organismes *via* la réduction du montant des éco-participations.

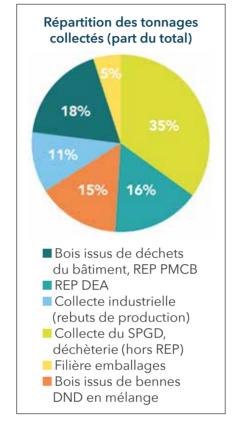
La valorisation énergétique est restée stable entre 2021 et 2022, avec un tonnage maintenu autour de 2 263 000 tonnes, ce qui représente une légère baisse en pourcentage sur le total valorisé passant de 32 % en 2021 à 31 % en 2022.

L'élimination, avec ou sans valorisation énergétique, a baissé de 18 % de 2021 à 2022, ce qui représente 12 % des tonnages restants (876 000 tonnes). Cette part de bois (bois traités/souillés, bois non séparés, erreurs de tri) se réduit chaque année.

Le chiffre d'affaires du secteur est d'environ 315 millions d'euros, soit une augmentation de 43 %, s'expliquant notamment par les hausses des prix. Conjointement, il y a une forte demande étrangère, notamment due à la construction de nouvelles usines de valorisation matière et énergétique (Belgique, Allemagne). La filière Énergie tire les cours vers le haut compte tenu des fortes demandes, à l'export en particulier, mais ne concerne que certaines catégories de bois (Classe A essentiellement et quelques volumes de classe BR1 et BR2). À cela s'ajoute la forte demande des industriels en combustibles alternatifs comme le bois et les CSR.

ENJEUX 2023

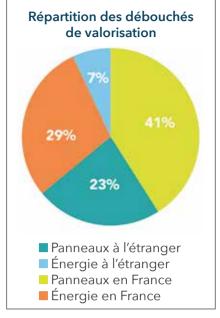
Les tonnages de déchets de bois collectés ont connu en début d'année une baisse significative de l'ordre de 10 à 15 % à l'image de l'activité industrielle en amont. Couplée à une réduction des coûts de traitement, cette baisse de matières entrantes fragilise une filière qui peine à se remettre des crises successives des dernières années. Toutefois, la filière a continué sa croissance au cours du 1^{er} semestre, avec un marché aval toujours très demandeur,



s'expliquant notamment par une augmentation globale des capacités de consommation (démarrage de nouvelles chaudières et demande accrue des mix de bois (Bois SSD, Bois Forêt).

Le 2nd semestre suscite plus d'inquiétudes. La production de panneaux en Europe de l'Ouest est en baisse, tout comme le niveau de consommation des ménages – impacté par l'inflation – et le secteur de la construction qui ralentit. La construction de nouvelles usines, et les prix très compétitifs pratiqués par certains acteurs étrangers, notamment les industries au nord de l'Europe (Allemagne et Luxembourg notamment) et en Espagne (nouvelle capacité Kronospan de 500 kt), maintiendront une part toujours significative d'export des déchets de bois.

2023 s'inscrit dans la continuité de l'année 2022 pour les filières REP, avec l'entrée en vigueur des fonds sur la réparation et le réemploi/la réutilisation d'une part, et la négociation du futur arrêté ministériel portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'équipement et d'ameublement, d'autre part.



PERSPECTIVES 2024

Le marché des déchets de bois est exposé à un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande qui commence à se manifester et qui s'intensifiera

dans les années à venir. Les besoins en ressources renouvelables et domestiques pour la production de biens de consommation ou d'énergie introduisent d'importants conflits d'usage, actuellement à l'étude auprès de l'Ademe et des pouvoirs publics.

Concernant les REP, de nombreux changements parfois sources d'inquiétudes sont attendus pour 2024. Notamment l'arrivée très probable d'un éco-organisme coordinateur pour la REP DEA dû à la demande d'agrément de l'éco-organisme VALOBAT. La mise en route de la REP PMCB suscite également des inquiétudes, principalement sur la potentielle dégradation de la qualité du gisement bois provoqué par une remise en mélange de différentes qualités au sein des bennes multirep-mono-matériaux. Enfin, l'arrivée de la REP DEIC apporte à son tour son lot de questionnements. La filière craint l'arrivée de nouveaux acteurs déstabilisant le marché déjà structuré et performant.

La palette, maillon essentiel de la chaîne logistique

2021 avait connu une forte hausse - près de 12 % - du nombre de palettes collectées pour reconditionnement par rapport à l'année précédente en partie provoqué par la surutilisation des palettes en 2020 et les tensions sur le marché de la palette neuve. L'année 2022 poursuit cette tendance haussière avec moins d'intensité, avec 4 % de collecte supplémentaire (soit un total de 128 millions d'unités).

Globalement, l'année 2022 a été sous tension sous l'effet combiné de la pénurie de bois et de la hausse des cours, de la crise en Ukraine, de la crise énergétique et de l'inflation des coûts de production. La rotation du parc est réduite par le stockage de précaution des utilisateurs. La pénurie de matériaux et de produits finis pousse les logisticiens vers les palettes en plastique.

La profession observe une légère hausse de la valorisation des palettes : 95 % des palettes collectées pour reconditionnement sont effectivement reconditionnées et revendues (contre 93 % en 2021), 3 % font l'objet d'une valorisation matière et 2 % d'une valorisation énergétique.

Enjeux 2023

L'année 2023 marquée par une baisse de la production de palettes neuves, a entraîné une évolution des mentalités : d'une part, la consommation devient plus raisonnée, d'autre part le principe de propriété laisse progressivement sa place à une économie d'usage. L'avènement de la REP DEIC porte de nombreuses interrogations, les palettes étant dans le périmètre des emballages tertiaires concernés par les futures obligations et objectifs. Les reconditionneurs seront au cœur des enjeux et doivent donc trouver leur place dans le dispositif.

CHIFFRES CLÉS 2022





Président de FEDEREC Textiles

BILAN 2022 : UN BON DYNAMISME MALGRÉ UN DÉCALAGE PERSISTANT ENTRE COLLECTE ET TRI

Après un début de retour à la normale en 2021 suite au Covid, l'année 2022 poursuit sa progression avec une collecte des TLC (Textiles, Linges et Chaussures) usagés qui s'élève à 260 400 tonnes (contre 244 400 tonnes en 2021, soit une hausse de 6,5 % (Source : Refashion).

Cette collecte haussière résulte d'un rendement moyen par point d'apport volontaire (PAV) qui passe de 5,4 t/an en 2021 à 5,5 t/an en 2022, avec une augmentation en parallèle du nombre de PAV (47 406 PAV en 2022 contre 44 829 en 2021). Les détenteurs de TLC usagés bénéficient donc d'un réseau dense de points de collecte, constitué principalement de conteneurs dans l'espace public (63 % de la collecte), des associations et vestiaires (13 %), des conteneurs en l'espace privé (10 %) et des déchèteries (7 %). Les autres points d'origine de la collecte sont : conteneurs à accès privé (2 %), points de dépôts ponctuels (3 %) et boutiques/points de ventes (2 %).

En complément de cette collecte de flux ménagers sous convention avec l'éco-organisme Refashion dans le cadre de la REP TLC, les entreprises du recyclage collectent du textile professionnel sur lequel il n'existe pas de REP (textiles en fin de vie, uniformes, blanchisseries, etc.), des flux de particuliers hors convention, de chutes et rebuts de productions ou invendus. Selon les résultats de l'enquête, ces flux équivalent à environ 6 % des tonnages traités par les professionnels du recyclage des textiles.

La filière souffre toujours d'un déficit de capacités de tri : 187 600 tonnes de TLC usagés ont été triées en France et en Europe en 2022 (81,4 %) sur le total collecté, soit un écart entre la collecte et le tri d'environ 72 800 tonnes (contre un écart de 53 900 tonnes en 2021). Cette fraction, en hausse, est orientée vers le réemploi par le collecteur, éliminée (TLC souillés), ou captée par un opérateur non conventionné, notamment à l'export (hors France et Europe). L'envoi à l'export des TLC usagés collectés avant le passage en centre de tri sur le sol national souligne clairement le déficit de capacités de tri en France. Traiter tout le gisement collecté reste un défi majeur pour la REP TLC pour les années à venir.

La répartition des tonnages entre les différents débouchés reste sensiblement la même qu'en 2021 avec quelques évolutions, cependant l'envoi en **réutilisation**, qui porte la filière, est en hausse (**59,5 % en 2022** contre 57,9 % en 2021). La répartition pour le recyclage se découpe comme suit : **22,3 % d'effilochage** (en baisse par rapport à 2021, 23,1 %), **9 % de coupe chiffons** (même chiffre qu'en 2021). Le **CSR** recule légèrement (**8,2 %** en 2022 contre 8,7 % en 2021), au même titre que l'élimination avec ou sans valorisation énergétique.

Le chiffre d'affaires de la filière est estimé à 180 millions d'euros (contre 160 millions en 2021), soit une hausse de 13 %.

ENJEUX 2023: UN NIVEAU QUI SE MAINTIENT

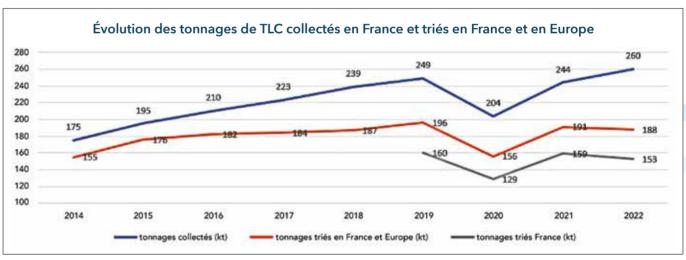
L'année 2023 a débuté avec un **nouveau cahier des charges de la REP TLC (2023-2029)** qui devrait augmenter la collecte et les capacités de tri. Toutefois, la filière textile enregistre une **baisse de la collecte en début d'année** 2023, signal d'un ralentissement économique global, mais qui reste à un niveau largement acceptable. Les problèmes du transport lié à la crise énergétique en 2022 semblent se résorber progressivement.

L'éco-organisme devra redoubler d'effort de communication pour aller chercher les tonnages non collectés qui sont jetés dans les OMR (ordures ménagères), à savoir environ entre 65 et 70 % des tonnes mises sur le marché (862 900 tonnes mises sur le marché en 2022, représentant 3,3 milliards de pièces). Ce chiffre, en hausse depuis 2021, ne peut qu'inciter à travailler sur le geste de tri pour éviter le report vers les OMR, et travailler à des expérimentations de captage des valorisables dans le résiduel, donc les TLC usagés, pour les valoriser et davantage verdir cette filière déjà vertueuse.

PERSPECTIVES 2024 : LES AVANCÉES ATTENDUES DU NOUVEAU CAHIER DES CHARGES DE LA REP TLC

Le nouveau cahier des charges de la REP devrait commencer à porter ses fruits dès 2024. L'ambition de la filière reste la même : augmenter les capacités de collecte et de tri en s'appuyant sur le modèle existant. De nouveaux centres de tri doivent être créés, trois à quatre centres de sur-tri matières, et certains centres existants doivent être équipés de lignes de sur-tri automatisées. L'objectif est de relocaliser et automatiser le tri du brut collecté et expédié hors France à ce jour, afin de sécuriser la préparation de la matière et développer des filières industrielles consommant les gisements de fibres recyclées ainsi produites.

La filière restera vigilante quant à la **qualité moyenne de la matière collectée** qui conditionne sa valorisation. Or, celle-ci est dégradée par la fast et l'ultra-fast-fashion, impliquant ici aussi un rôle de la REP et de l'éco-organisme pour **imposer des exigences strictes d'éco-conception auprès des metteurs en marché afin de ne pas freiner les procédés de valorisation**.



Source Refashion

26 CHIFFRES CLÉS 2022



Une progression réelle mais frileuse dans un contexte énergétique tendu

Président de FEDEREC Valordec

BILAN 2022

La filière des combustibles solides de récupération (CSR), a pour objet la production de chaleur, d'électricité ou de gaz issue de la valorisation des déchets non recyclables présents sur l'ensemble du territoire français. De la réduction des quantités éliminées à l'atteinte de la neutralité carbone, ces combustibles alternatifs aux combustibles fossiles sont encore méconnus aujourd'hui ; ils constituent une réponse efficace aux enjeux contemporains. Ils permettent aux territoires et aux industries d'accéder à une énergie locale.

Les **CSR** contribuent à la souveraineté énergétique de la France en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles, participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la décarbonation. En réduisant l'élimination des déchets, la valorisation en CSR renforce une économie circulaire vertueuse.

Les CSR sont un puissant levier pour agir sur la fluctuation des prix du gaz et du carbone. À ce titre, ils font l'objet d'une grande rigueur réglementaire.

UNE CAPACITÉ DE PRODUCTION EN HAUSSE MALGRÉ UNE CONSOMMATION STABLE

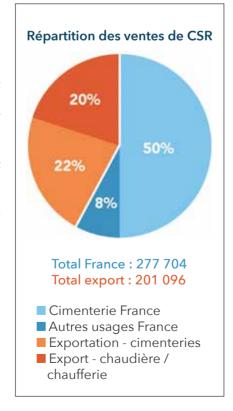
La capacité de production des entreprises est stabilisée, environ 1 200 000 tonnes de CSR, peuvent être techniquement produites en France, mais il est attendu que ce chiffre progresse au rythme des annonces de développement ou extension de capacités par les opérateurs.

La **production réelle**, qui sort effectivement des installations, marque une hausse de 14 % pour atteindre **480 000 tonnes sur l'année**, en raison de la mise en route et de l'extension d'installations de consommation.

À l'instar des années précédentes, les débouchés industriels pour ces combustibles solides de récupération restent limités tant en nombre qu'en diversité. Les cimentiers, partenaires historiques des producteurs, restent encore les clients principaux des opérateurs ; ils trouvent dans les CSR une solution unique à de multiples problématiques et parviennent à conjuguer la performance économique à la performance environnementale, dans un contexte tendu du marché de l'énergie : contrairement au gaz fossile qu'ils viennent remplacer, les CSR sont indexés sur leur coût de préparation et non sur un marché soumis aux fluctuations.

En 2022, les cimenteries françaises ont consommé près de 240 000 tonnes de CSR, soit la moitié des tonnes produites. En 2021, cette consommation s'élevait à 310 000 tonnes sur l'année, dans un contexte de reprise économique là, où 2022 est marquée par un ralentissement de l'économie et une hausse sans précédent des coûts de l'énergie. Les parts de marché cédées par les cimenteries françaises ont été captées par :

- Les **chaudières françaises** : elles ont consommé **38 300 tonnes de CSR** en 2022 contre 19 000 tonnes en 2021, soit une **hausse de 102 %**. Cela est dû au déploiement de nouvelles capacités.



- Les **cimenteries étrangères** : essentiellement frontalières, face à la hausse du gaz elles ont choisi les CSR français. Ils garantissent à la fois des tarifs attractifs et une qualité sans égale en Europe. Elles ont consommé **plus de 105 000 t de CSR, soit 22 % du total produit**.
- Les **chaudières étrangères** : à l'instar de la métropole de Stockholm, certaines municipalités ont également pris conscience des intérêts multiples de la filière CSR. En 2022, ce sont **près de 96 000 t** de déchets non recyclables **préparés en CSR utilisés pour chauffer ménages et entreprises** au-delà de nos frontières.

2023/2024: ANNÉES CHARNIÈRES?

Les CSR ont le vent en poupe, sur le papier en tout cas.

L'Ademe a recueilli de **nombreux projets de chaudières** au travers de son Appel à projet (AAP) CSR de 2022, décisif pour accompagner les porteurs de projets de chaudières : le **potentiel de consommation** cumulée s'élève à **1,5 Mt d'ici 2025**. FEDEREC a activement milité pour que l'Ademe et les pouvoirs publics ne s'arrêtent pas à cette promotion de projets. Au 1^{er} semestre 2023, l'Ademe a évoqué une enveloppe de 600 millions d'euros répartie sur plusieurs années pour poursuivre le développement des capacités de consommation de combustibles.

La conjonction des contextes géopolitiques, énergétiques et économiques semble être l'opportunité attendue pour développer la filière.

Pourtant les consommateurs historiques montrent des signes de ralentissement, l'économie européenne est en difficulté. Certains acteurs terminent le 1^{er} semestre 2023 par une série d'arrêts, partiels ou complets, et réduisent en conséquence leur consommation de CSR.

De nombreux efforts restent donc encore à faire.

Déchets Non Dangereux

De **nouvelles obligations réglementaires** issues des lois LTECV et AGEC s'appliquent aux entreprises dans leur **gestion des Déchets Non Dangereux** (Tri 7 flux, filières REP, nouvelles conditions pour l'envoi en élimination), l'obiectif étant de favoriser la bonne orientation des flux valorisables.

La collecte par les opérateurs privés des Déchets Non Dangereux issus des flux industriels a représenté environ 11 280 000 tonnes, sur l'ensemble de l'année 2022, soit une baisse d'environ 6 % par rapport à 2021.

Ces déchets, souvent collectés en mélange, sont triés sur les plateformes afin d'extraire les flux valorisables. Cependant, les performances de valorisation sont en réalité assez variées en fonction de la typologie des déchets, du taux de valorisables, du coût inhérent au tri et de l'existence de débouchés. En moyenne, le tri réalisé permet d'orienter certains flux vers la valorisation matière, environ 31 %, ou vers la production de CSR/valorisation énergétique, environ 14 %. Les flux restant sont éliminés en incinération ou en installations de stockage.

Les entreprises de gestion des Déchets Non Dangereux ont des activités variées, qui dépendent essentiellement de leur bassin d'activité et de la dynamique du territoire :

- La moitié des entreprises déclarent valoriser des ferrailles, des métaux non ferreux, des plastiques, des papiers-cartons et du bois ;
- Le tiers des entreprises déclarent valoriser le plâtre, les inertes du BTP (valorisés en boucle « fermée ») et les autres inertes (comme le verre) ;
- Moins d'une entreprise sur cinq déclare valoriser des textiles professionnels usagés, des pneus, des biodéchets des professionnels, ou bien produisent des CSR.

On peut ainsi constater que certains gisements sont rattachés à des filières REP et ne devraient à l'avenir plus passer par ces voies sur les centres de tri (PMCB et pneumatiques notamment). Par ailleurs, le signal est clair : un fort besoin de développement de la filière CSR. Alors que l'ensemble des entreprises gérant des DND disposent d'un gisement pouvant être préparé en CSR, seule la partie congrue opère (<10 %) effectivement sur le secteur.



DÉCHETS ORGANIQUES

Une année à marquer d'une pierre blanche

Président de FEDEREC Valordec

BILAN 2022 : L'ANNÉE ÉCOULÉE A SANS ÉQUIVOQUE MARQUÉ UN TOURNANT POUR LA FILIÈRE ORGANIQUE EN FRANCE

L'Ukraine et la Russie étant d'importants exportateurs d'engrais chimiques en Europe, l'impact de la guerre a conduit la France à interroger son modèle agricole et plus particulièrement les flux d'intrants utilisés pour les cultures. À la fin de l'été 2022, le comité stratégique de la filière de transformation et valorisation des déchets et la CME (Confédération des Métiers de l'Environnement) ont produit une note pour rappeler l'importance de cette filière, avec l'objectif d'une plus grande autonomie de la France en matière d'approvisionnement en engrais et en énergie. Près de 80 000 tonnes d'azote et de phosphore supplémentaires pourraient être produites localement en France par an, ce qui répond au besoin d'environ 350 000 hectares de sols agricoles.

RÉPARTITION DES VENTES

Par ailleurs, les nouveaux objectifs de collecte de biodéchets, avec une poubelle dédiée au 1^{er} janvier 2024, invite d'ores et déjà à modifier les comportements, sachant **qu'en 2022**, les biodéchets représentaient plus de la moitié des déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles.

Les acteurs de la filière industrielle de gestion des déchets ont recensé une collecte brute de biodéchets estimée à 4,8 millions de tonnes en 2022¹. La baisse de 3 % par rapport à 2021 est due à une année 2022 plus sèche, ce qui fait diminuer la collecte des déchets verts.

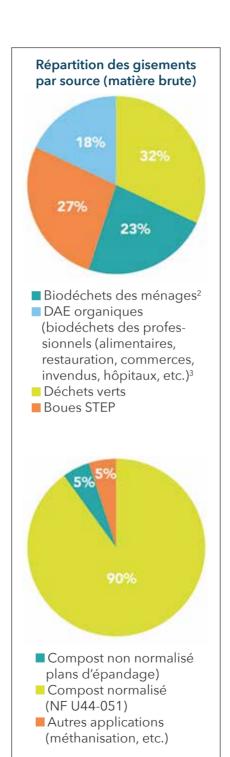
Les matières vendues correspondent à environ 25 % des tonnages de matières brutes collectées. Ces amendements à forte valeur environnementale et agronomique sont issus du compostage et de la méthanisation des déchets organiques. Les ventes comportent 90 % de compost normalisé (NF U44-051), 5 % de compost non normalisé (plans d'épandage) et 5 % vers d'autres applications (méthanisation, etc.)

ENJEUX 2023 ET PERSPECTIVES 2024

De plus en plus de biodéchets seront collectés grâce aux nouvelles obligations, mais de nouveaux gisements devront être captés dans les OM et dans les déchets des professionnels.

D'importants défis sont à relever. Il sera primordial de sensibiliser les citoyens et les professionnels aux bons gestes de tri.

³Le poids de 40% de cette catégorie en 2021 est surestimé du fait des déchets des paysagistes qui sont plutôt à prendre en compte dans les déchets verts.





Plus simple, plus rapide, abonnez-vous en ligne: www.recyclage-recuperation.fr

MES COORDONNÉES	
NomPrénom	zesodisposez
Société/Organisme	ត រីប រីប
Adresse	700 / v.
Code postalCommune	libertés
TélE-mail	e et
Je règle : 489 € ^{πc} par	Date et signature
Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant Environnement	loi infi
Ocarte bancaire n°	- E
Date de validité	gment.
Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de votre carte)	formé

Je souhaite recevoir une facture acquittée

¹Le gisement national annuel de biodéchets est estimé à près de 30 millions de tonnes de matières brutes dont une partie est gérée par le SPGD et le secteur agricole.

²Cette catégorie comporte des déchets alimentaires collectés séparément, mais aussi des déchets verts collectés en porte à porte.





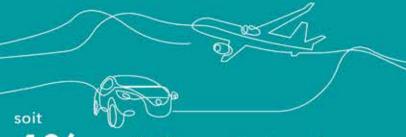
LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

Les Indicateurs Environnementaux



♠ ♥ ⑥ ♠ ♠ ♠
Retrouvez FEDEREC sur les réseaux

24Mt de CO₂ eq évitées grâce au recyclage



4%

de l'empreinte carbone de la France

Soit l'équivalent des émissions annuelles du transport aérien français (année 2019)

105 TWh de consommation d'énergie primaire évitée grâce au recyclage



environ 4% de la consommation d'énergie primaire totale de la France

Soit

Soit

l'équivalent de la production d'électricité renouvelable (hydraulique + éolienne + solaire) en France en 2022 (106 TWh)

